

OBJET : Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ cadre d'emplois des adjoints administratifs
– Poste d'assistante administrative ou assistant administratif au sein du cabinet des élus

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Considérant :

- que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,
- la nécessité d'assurer les missions d'assistante administrative ou assistant administratif au sein du Cabinet des élus,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} octobre 2026, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, correspondant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, afin d'assurer les missions d'assistante administrative ou assistant administratif au sein du Cabinet des élus.

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°118

OBJET : Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ cadre d'emplois des adjoints administratifs
– Poste d'assistante administrative ou assistant administratif au sein du cabinet des élus

L'agent qui occupe le poste depuis le 8 juillet 2019 au grade d'adjoint administratif a réussi le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et est inscrit sur la liste d'aptitude.

Cette transformation permettra à l'autorité territoriale de reconnaître sa progression et sa valeur professionnelle.